



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE - AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE:

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le RÈGLEMENT 446-2023 PORTANT SUR LES DÉMOLITIONS sur la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant:

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 420, chemin du Bord-du-Lac-Léon, au numéro de lot 5656517 du cadastre du Québec.

Que le comité de démolition étudiera cette demande lors d'une séance qui se tiendra le 19 mars 2026 à 8 h 30, à l'hôtel de ville situé au 500, rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Que toute personne intéressée peut également se faire entendre par le comité de démolition lors de cette séance.

Que toute personne qui doit s'opposer à la démolition doit dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare ce 4 mars 2026.

Jean-François Coderre
Directeur général et greffier-trésorier